



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B678

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer six marchés relatifs à l'acquisition de documents non scolaires pour la Médiathèque intercommunale des Carmes et autres services de la CPA (n°2015M084 à 2015M089)

Le 17 décembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Caude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_13

BUREAU DU 17 DÉCEMBRE 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Philippe CHARRIN

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer six marchés relatifs à l'acquisition de documents non scolaires pour la Médiathèque intercommunale des Carmes et autres services de la CPA (n°2015M084 à 2015M089)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne le marché relatif à la fourniture de livres non scolaires, phonogrammes, vidéogrammes principalement pour la Médiathèque intercommunale des Carmes à Pertuis mais aussi pour les services de la CPA, notamment les Services Juridiques, des Bâtiments, des Infrastructures communautaires, la Mission Lecture publique ainsi que sur des prestations de conseil, d'aide à la recherche bibliographique et d'animation culturelle.

Exposé des motifs :

Objet du marché :

Les six marchés concernent l'acquisition de livres non scolaires, phonogrammes, vidéogrammes principalement pour la Médiathèque intercommunale des Carmes (située à Pertuis) mais aussi pour les services de la CPA, notamment les Services Juridiques, des Bâtiments, des Infrastructures communautaires, la Mission Lecture publique ainsi que sur des prestations sans frais supplémentaires de conseil, d'aide à la recherche bibliographique et d'animation culturelle.

Économie du marché :

En application des dispositions de l'article 10 du Code des marchés publics, la consultation a fait l'objet de l'allotissement suivant :

Lot n° 1 2015M084	Nouveautés et acquisitions de livres ainsi que des CD de textes lus pour les adultes en fiction, art, documentaires, documentations juridiques et techniques, ouvrages en gros caractères (langues française et étrangère).
Lot n° 2 2015M085	Nouveautés et acquisitions de livres ainsi que des CD de textes lus pour les adolescents et les enfants en fiction, documentaires (langues française et étrangère).
Lot n° 3 2015M086	Nouveautés et acquisitions en bandes dessinées pour adultes, adolescents et enfants.
Lot n° 4 2015M087	Nouveautés et acquisitions en phonogrammes musiques françaises, étrangères pour adultes, adolescents et enfants.
Lot n° 5 2015M088	Nouveautés et acquisitions en vidéogrammes français et étrangers pour adultes, adolescents et enfants.
Lot n° 6 2015M089	Nouveautés et acquisitions en livres numériques pour adultes, adolescents et enfants.

Les marchés n'ont pas été découpés en tranche.

Les variantes n'étaient pas autorisées.

Durée des marchés :

Chaque marché prend effet à compter de sa notification pour une période de 12 mois. Il est reconductible 3 fois pour une période identique.

Mode d'exécution des marchés :

Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, chaque marché s'exécute par bons de commande émis en fonction des besoins.

Les seuils minimum et maximum sont fixés ainsi :

Lot 1 :

Première année : minimum de 200 000 EUR HT et maximum de 450 000 EUR HT.

Les années suivantes : minimum de 52 000 EUR HT et maximum de 208 000 EUR HT.

Lot 2 :

Première année : minimum de 150 000 EUR HT et maximum de 310 000 EUR HT.

Les années suivantes : minimum de 41 500 EUR HT et maximum de 166 000 EUR HT.

Lot 3 :

Première année : minimum de 40 000 EUR HT et maximum de 80 000 EUR HT.

Les années suivantes : minimum de 10 000 EUR HT et maximum de 40 000 EUR HT.

Lot 4 :

Première année : minimum de 40 000 EUR HT et maximum de 80 000 EUR HT.

Les années suivantes : minimum de 10 000 EUR HT et maximum de 40 000 EUR HT.

Lot 5 :

Première année : minimum de 60 000 EUR HT et maximum de 120 000 EUR HT.

Les années suivantes : minimum de 15 000 EUR HT et maximum de 30 000 EUR HT.

Lot 6 :

Première année : minimum de 10 000 EUR HT et maximum de 20 000 EUR HT.

Les années suivantes : minimum de 1 500 EUR HT et maximum de 6 000 EUR HT.

Estimation du marché :

Lot 4 : 373,20 €TTC

Lot 5 : 1 003,20 €TTC

Lot 6 : 103,95 €TTC

Prix :

Pour les lots 1, 2, 3, les prestations seront réglées par application des prix unitaires affectés du rabais proposé par le titulaire dans son Acte d'engagement, dans le respect de la loi n°2003-517 du 18 juin 2003 relative à la rémunération au titre du prêt en bibliothèque avec un rabais maximum proposé de 9%.

Pour les lot 4, 5, 6, les prix des documents peuvent être variables et correspondront donc aux prix catalogue au moment de la commande, auxquels sera appliquée la remise consentie par le fournisseur.

Les rabais sont invariables pour la durée des marchés

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

JOUE

BOAMP

LA PROVENCE

et sur le profil acheteur : achatpublic.com.

Les critères pondérés de jugements des offres étaient les suivants :

Prix : 50 %

Valeur technique : 50 %

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 4 décembre 2015 a décidé d'attribuer le marché n° 2015M084 à la Librairie Mot à Mot pour un rabais de 9 %, sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires affectés du rabais appliqués aux quantités réellement exécutées dans les limite des seuils annuels maximum.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 4 décembre 2015 a décidé d'attribuer le marché n° 2015M085 à la Librairie Mot à Mot pour un rabais de 9 %, sachant que le montant

définitif du marché sera le résultat des prix unitaires affectés du rabais appliqués aux quantités réellement exécutées dans les limite des seuils annuels maximum.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 4 décembre 2015 a décidé d'attribuer le marché n° 2015M086 à la Librairie La Licorne - SARL TEFOAL pour un rabais de 9 %, sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires affectés du rabais appliqués aux quantités réellement exécutées dans les limite des seuils annuels maximum.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 4 décembre 2015 a décidé d'attribuer le marché n° 2015M087 à la société RDM VIDEO pour un montant de 262,85 TTC, sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires affectés du rabais appliqués aux quantités réellement exécutées dans les limite des seuils annuels maximum.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 4 décembre 2015 a déclaré sans suite les lots 5 et 6.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 10, 33, 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 4 décembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°2015M084 relatif aux « Nouveautés et acquisitions de livres ainsi que des CD de textes lus pour les adultes en fiction, art, documentaires, documentations juridiques et techniques, ouvrages en gros caractères (langues française et étrangère) » attribué à la Librairie Mot à Mot pour un rabais de 9 % sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires affectés du rabais appliqués aux quantités réellement exécutées dans les limite des seuils annuels maximum ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°2015M085 relatif aux « Nouveautés et acquisitions de livres ainsi que des CD de textes lus pour les adolescents et les enfants en fiction, documentaires (langues française et étrangère) » attribué à la Librairie Mot à Mot pour un rabais de 9 % sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires affectés du rabais appliqués aux quantités réellement exécutées dans les limite des seuils annuels maximum ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°2015M086 relatif aux « Nouveautés et acquisitions en bandes dessinées pour adultes, adolescents et enfants » attribué à la Librairie La Licorne - SARL TEFOAL pour un rabais de 9 % sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires affectés du rabais appliqués aux quantités réellement exécutées dans les limite des seuils annuels maximum ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°2015M087 relatif aux « Nouveautés et acquisitions en phonogrammes musiques françaises, étrangères pour adultes, adolescents et enfants » attribué à la société RDM VIDEO pour un montant estimatif non contractuel (DQE) de de 262,85 € TTC sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires affectés du rabais appliqués aux quantités réellement exécutées dans les limite des seuils annuels maximum ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section d'investissement du budget de la CPA Fonction : 321 Nature : 2188 qui dispose des crédits suffisants.

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer six marchés relatifs à l'acquisition de documents non scolaires pour la Médiathèque intercommunale des Carmes et autres services de la CPA (n°2015M084 à 2015M089)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

17 DEC. 2015